AFFAIRE N°

26TRA12

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

REQUALIFICATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON - Relance du lot 02 Bardage - Containers - Métallerie suite à résiliation aux frais et risques du titulaire défaillant

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limite de réception des offres :

Le mercredi 4 novembre 2026 à 12h00

MAÎTRISE D'OEUVRE :

architecture
Laurent Duport

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	REQUALIFICATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – Relance du lot n°02 Bardage – Containers – Métallerie suite à résiliation aux frais et risques du titulaire défaillant
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	1
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Sans

SOMMAIRE

1 – Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3

2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.3 - Variantes 4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 4

3 - Les intervenants 4
3.1 - Maîtrise d'œuvre 4
3.2 - Contrôle technique 4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4

4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5

5 - Contenu du dossier de consultation 5

6 - Présentation des candidatures et des offres 5
6.1 - Documents à produire 5
6.2 - Visites sur site 7

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
7.1 - Transmission électronique 7
7.2 - Transmission sous support papier 8

8 - Examen des candidatures et des offres 8
8.1 - Sélection des candidatures 9
8.2 - Attribution des marchés 9
8.3 - Suite à donner à la consultation 10

9 - Renseignements complémentaires 10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
9.2 - Procédures de recours 10

1 – Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne : **REQUALIFICATION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – Relance du lot n°02 Bardage – Containers – Métallerie suite à résiliation aux frais et risques du titulaire défaillant**

Lieu(x) d'exécution :
Rue Jean et Jérome Tharaud
66750 SAINT-CYPRIEN

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations portent sur le lot suivant suite à résiliation aux frais et risques du titulaire défaillant en cours d'exécution du marché :

Lot(s)	Désignation
02	Bardage - Containers - Métallerie

Lot(s)	Désignation
05	Plomberie CVC « Petit lot » Article R 2123-1 b du CCP

Lots attribués lors d'une précédente consultation :

Lot(s)	Désignation
01	Gros Œuvre - VRD - Façades
03	Aménagements intérieurs
04	Electricité - Courant fort - Courant faible

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
02	45262650-2	Travaux de bardage

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot	Code	Libellé	Description
02	PSE01	02.09.12.1	Coffre d'habillage du système de collecte des eaux aérien dim..300cm*l.300cm*ht.110cm.
	PSE02	02.09.12.2	Signalétique sur coffre d'habillage
	PSE03	02.09.12.3	Ensemble volets terrasse extérieure
	PSE04	02.09.12.4	Bardage à claire-voie HLP pour ancien local régie de l'eau
	PSE05	02.09.12.5	Reprise de la toiture du bâtiment principal

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARCHITECTURE LAURENT DUPORT
7 Boulevard Talabot - 30000 NÎMES
Tél. : 04 66 29 44 02
Courriel : agence@cregut-duport.com

Le maître d'œuvre est représenté par : Laurent DUPORT
La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est complète.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE – Agence de Perpignan
1, avenue de Milan
66 000 PERPIGNAN
Tél. 04 68 56 68 88
Courriel : lilas.kadi@apave.com

Le contrôleur technique est représenté par : KADI Lilas

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :
L, LE, PS, SEI, TH et ATTRT

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

DEKRA Industrial SAS
140 Boulevard Nungesser et Coli
66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 08 27 28
Courriel : damien.angiolini@dekra.com
Le coordonnateur est représenté par : ANGIOLINI Damien.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les plans
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- La copie du constat d'état des lieux du 4 juin 2026
- La copie du dossier EXE de l'entreprise défaillante permettant de détailler les fiches produits des équipements mis en œuvre, les détails d'exécution des ouvrages réalisés ainsi que les notes de calcul structure des charpentes.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificats de capacités pour compétences avérées en matière de construction de containers au regard du projet.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat de **15 pages maximum** **Le mémoire technique devra prendre en compte les éléments énumérés dans les critères de jugement des offres.**	Non
Les fiches techniques (FT)	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire au regard des raisons ayant conduit à la relance du présent lot. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Il sera organisé deux journées de visite :

- Le mercredi 21 octobre (journée)
- Le mercredi 28 octobre (journée).

Pour cela, les candidats intéressés devront prendre au préalable un rendez-vous auprès de M. CASENOVE, responsable bâtiment (04 68 37 30 60 / 06 83 35 06 26).
Lors de ces visites, un registre d'émargement sera tenu. L'offre d'un candidat n'ayant pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://sudroussillon.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON
16 rue Jean et Jérôme Tharaud - CS 50034
66751 SAINT CYPRIEN CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Les fichiers ne pouvant pas être ouverts du fait du nombre de caractères seront renommés pour leur ouverture.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation, mais n'est pas exigée pour le dépôt de l'offre. Elle sera exigée lors de l'attribution du contrat.
Le candidat ne disposant pas de signature électronique devra imprimer l'acte d'engagement, le signer sous forme manuscrite, et le renvoyer par voie postale.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La signature électronique n'est pas exigée pour le dépôt de l'offre. Elle sera exigée lors de l'attribution du contrat.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-PRIX DES PRESTATIONS	**50.00 %**
2-VALEUR TECHNIQUE	**30.00 %**
Méthodologie de chantier en précisant les moyens humains et matériels nécessaires pour exécuter la prestation • Perception et compréhension des enjeux de l'opération **(3 pts)**. • Méthodologie des mises en œuvre par phase **(3 pts)**. • Préparation et mise au point du chantier **(2 pts)**. • Moyen d'exécution, procédés de mise en œuvre et de contrôle, pose, mise en place, réalisation **(2 pts)**. • Respect du caractère sensible du site **(2 pts).** • Description des moyens humains affectés au chantier (terrain et bureau) avec C.V., expérience et références de chaque participant **(1 pt)**. • Qualification des entreprises (Qualibat ou autres) **(1 pt)**. • Identification des prestations sous-traitées et identification des sous-traitants préfigurés **(0,5 pts)**. • Moyens matériels affectés au chantier et en liens avec les prestations concernées **(0,5 pts)**.	*15 points*
Présentation des fiches techniques et références – Modalité de présentation des échantillons • Qualité et nombre de références présentées en lien avec l'opération, de nature et de complexité équivalente **(3 pts)**. • Expérience en construction containers maritimes **(3 pts)**. • Fiches matériaux et matériels (DTU, avis techniques) **(2 pts)**. • Modalité de présentation des échantillons **(2 pts)**.	*10 points*
Approche environnementale, dispositions prises pour limiter les nuisances de chantier • Présentation d'un plan de gestion des déchets de chantier (suivi et traçabilité des déchets) **(1 pts).** • Présentation d'un plan de gestion de la sécurité sur chantier et des mesures spécifiques adaptées (matériels, permis de travail, coordination sécurité) **(2 pts).** • Note méthodologique d'organisation d'un chantier en site occupé avec maintien de l'activité, et gestion des nuisances créées **(2 pts)**.	*5points*
3-DÉLAI D'EXÉCUTION	**10.00 %**
Le délai proposé par le candidat	5 points
Respect du planning – Optimisation de ce dernier (Dans le cas où le formalisme n'est pas respecté, l'offre sera jugée irrégulière). • Préparation : Permissions diverses, agréments de fournitures, délais	5 points

d'approvisionnement. - Installations : Description et plan des équipements, plan des zones de stockage, approvisionnement **(1 pts).** • Fin de chantier : Nettoyage des lieux, libération des emprises, D.O.E, levée des réserves, G.P.A **(1 pts).** • Gestion du planning **(1 pts).** • Planning d'enchainement des tâches **(1 pts).** • Optimisation du planning EXE **(1 pts).**	
4-PERFORMANCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	**10.00 %**

Règles de calcul :
Prix des prestations : Note = % x (Offre la plus basse/Offre du candidat)
Valeur technique de l'offre : Note = % x (Note du candidat / Note la plus haute)
Délai d'exécution : Note = % x (Σ Notes du candidat / Σ Notes la plus haute)

Classement : L'offre la mieux classée est celle qui totalise le plus de points.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://sudroussillon.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr